

Direction générale de la cohésion sociale

Paris, le 19/12/2014

Sous-direction des affaires financières et de la modernisation (SD5)
Bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social (5B)

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Direction du financement de l'offre
Pôle Modèles et réformes tarifaires

Mesdames les directrices d'ESMS-PH
Messieurs les directeurs d'ESMS-PH

Objet : Collecte de données pour la réforme SERAFIN-PH auprès des établissements et services médico-sociaux accompagnant des enfants et jeunes adultes en situation de handicap

Mesdames, Messieurs,

Depuis fin 2014, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) conduisent les travaux nécessaires à la réforme du financement des établissements et services médico-sociaux du champ du handicap (ESMS-PH) : la réforme SERAFIN-PH (« services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées »).

Par ce présent courrier, nous tenons à vous informer des avancées et du calendrier de cette réforme majeure, coconstruite avec l'ensemble des acteurs du secteur : fédérations et associations représentant le secteur médico-social, administrations et agences de l'État, dont l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), représentants des agences régionales de santé et des conseils départementaux, maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Ses objectifs sont de renouveler et simplifier les modalités d'allocation des ressources attribuées aux ESMS-PH et de contribuer à la fluidification des parcours de vie des personnes en situation de handicap. Ces objectifs contribueront – nous en sommes convaincus – à une réelle transformation de l'offre, rendue indispensable pour faire face aux enjeux du handicap.

Pour cela, l'équipe composée de chercheurs en économie de la santé et de l'ATIH, sous le pilotage conjoint de la DGCS et de la CNSA, a construit un nouveau modèle de financement adapté aux besoins du secteur et aux objectifs précités. Tout au long des travaux, nous avons veillé à ce que les avancées, réelles, aient été partagées avec l'ensemble des acteurs du secteur du handicap, fédérations gestionnaires et associations représentatives des personnes en situation de handicap, de sorte que le modèle actuel, au cours des différents groupes techniques nationaux (GTN) et comités stratégiques (COSTRAT), s'est enrichi des suggestions portées par vos représentants.

Forts de ce travail commun de co-construction, et dans le but d'une application « à blanc » du modèle en 2025 pour les établissements et services médico-sociaux accompagnant des enfants et adolescents en situation de handicap, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une collecte supplémentaire de données, auprès des ESMS-PH accompagnant des personnes mineures et de jeunes adultes handicapés orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le test et le calibrage de l'équation tarifaire, détaillée en annexe, et le calcul des différentes enveloppes impliquent en effet de disposer de nouvelles données par ESMS afin de réaliser les simulations d'impact financier du nouveau modèle pour chacun d'eux. Ces données

et leur exploitation permettront d'ajuster à la marge les principaux paramètres du modèle, de construire la trajectoire de convergence tarifaire et de procéder aux derniers arbitrages permettant son déploiement.

C'est pourquoi nous tenons à vous informer par ce courrier, et avant la publication au *Journal officiel de la République française* d'un décret visé par la CNIL le 12 décembre dernier, de la tenue obligatoire d'un traitement de données dédié à la réforme SERAFIN-PH. Nous ne pouvions communiquer plus substantiellement avant la délibération de la CNIL du 12 décembre dernier, par respect du RGPD.

La collecte de données se déroulera lors d'une coupe de 14 jours calendaires consécutifs, sur une période allant du lundi 27 janvier au dimanche 16 mars 2025, à la date la plus représentative possible de l'activité de votre ESMS, que vous choisirez. Il est impératif que l'ensemble de vos établissements et services y participent, pour nous permettre de tester le nouveau modèle à partir des données les plus fiables possible, et vous permettre d'anticiper au mieux, à travers la réalisation de simulations, les incidences financières qu'aura la réforme SERAFIN-PH sur votre établissement ou service une fois menée à son terme.

Cette nouvelle collecte de données s'inscrit dans la continuité des enquêtes nationales de coûts (ENC) de 2018 et 2019 et de l'expérimentation de 2022, préparatoires à la construction du nouveau modèle. Elle se veut la plus simple possible et, à cette fin, toutes les données déjà connues pourront être importées dans le logiciel de saisie.

Par ailleurs, nous avons personnellement veillé à ce que vous soyez accompagnés, au niveau national, lors de ces collectes. Ainsi la DGCS, la CNSA et l'ATIH mettront à votre disposition des outils d'aide : un guide méthodologique, des vidéos de démonstration, une présentation précise des différents outils, un lien vers les notes d'information à destination des usagers et des adresses de contact, accessibles via une page internet dédiée.

Nous savons pouvoir compter sur votre investissement pour que la réforme SERAFIN-PH, que nous conduisons depuis 2014, soit une réussite, et qu'elle puisse contribuer, pour les usagers, à améliorer leur prise en charge et leur parcours de vie.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Benoît DUJOL
Directeur général de la cohésion sociale

Maëlig LE BAYON
Directeur général de la
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie